



## COMMUNE DE LAHONCE

### Liste des délibérations examinées

Département Des Pyrénées-Atlantiques Arrondissement de Bayonne Commune de Lahonce	<b>SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 8 JUNI 2026</b>
<u>Nombre de Conseillers :</u> -En exercice : 23 -Présents : 22 Convocation : 03/06/2026 Affichée le 03/06/2026	L'an deux mille vingt-six, le lundi huit juin à 19H00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Martine PÉRÉ, Maire

Présents : ANDRIEU Camille, ASSOR Daniel, BALESTE Géraldine, CELAN Matthieu, CHESNEAU Sylvie, CHEVALIER Frédérique, DELMAS Bernard, DEMANGE Jean-Marie, DUPOUY-MINDEGUIA Jérôme, HARGUINDEGUY Jérôme, LABACHOT Véronique, LACOMBE Thomas, LÉCIAGUÉÇA HAR Stéphane, MINNE Sandrine, MOCORREA Bruno, PÉRÉ Martine, RAINERI Pauline, SIEBERT Christiane, TOURNU Géraldine, TUTELLIER Pierre, VAN DE GOOR Anaïs, VANDENBERGHE Pauline.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents ayant donné procuration : SABATIER Serge donne procuration à DUPOUY-MINDEGUIA Jérôme

Madame le Maire, ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, constate que le quorum prévu à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales est atteint et ouvre ainsi la séance.

Il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Secrétaire de Séance : MINNE Sandrine

#### APPROBATION DU PROCES VERBAL DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL

Le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver le procès-verbal de la séance du vendredi 20 avril 2026.

**Adopté à l'unanimité.**

#### COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL DEPUIS LA DERNIERE SEANCE

Décision n°02-2026 du lundi 8 mai 2026

**Objet : Admission en non-valeur des créances irrécouvrables**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57, notamment la procédure relative aux créances irrécouvrables ;

Considérant l'état des produits irrécouvrables dressé par le comptable public ;  
 Considérant que les dispositions prises lors de l'admission en -valeur ont uniquement pour objet de faire disparaître de la comptabilité la créance irrécouvrable ;  
 Considérant la délibération n°15-2026 en date du 20 mars 2026, visée par le contrôle de légalité 25 mars 2026, donnant délégation à Madame le Maire d'admettre en non-valeur les titres de recettes, ou certaines catégories d'entre eux, présentés par le comptable public, chacun de ces titres correspondant à une créance irrécouvrable d'un montant, qui ne peut être supérieur à 200 euros (art. D.2122-7-2 du CGCT) ;

**Le Maire décide :**

**Article 1 :** d'approuver en non-valeur trois titres de recettes, pour un montant total de 221,43€, correspondant à la liste des produits irrécouvrables dressée par le comptable public.

Exercice	Montant présenté	Motifs de la présentation
2020	97,53 €	Poursuites sans effet
2021	34,90 €	Poursuites sans effet
2021	89,00 €	Poursuites sans effet

**Article 2 :** les sommes nécessaires seront inscrites au chapitre 65, compte 6541.

**Article 3 :** le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

**LISTE DES DELIBERATIONS SOUMISES AU VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL**

NUMERO	OBJET	VOTE
37-2026	Adoption du règlement intérieur du Conseil Municipal de Lahonce	UNANIMITÉ
38-2026	Motion de soutien en faveur du passage des épreuves du bac 2026 en langue basque	MAJORITÉ
39-2026	Tarifs 2027 de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure	MAJORITÉ
40-2026	Tarifs 2026 des séjours des Accueils de Loisirs Sans Hébergement 10-13 ans et 14-17 ans du service Enfance-Jeunesse (Espace Jeunes)	UNANIMITÉ
41-2026	Acquisition d'une partie de la parcelle AC 139 en vue son intégration dans la voirie communale	UNANIMITÉ
42-2026	Acquisition d'une parcelle d'une superficie de 468 m <sup>2</sup> afin de l'intégrer dans le domaine privé communal	UNANIMITÉ
43-2026	Affaire TE64 – N°26HEP007 – Fourniture, installation et mise en service de systèmes de pilotage d'éclairage public – 36 Horloges	UNANIMITÉ
44-2026	Affaire TE64 - N°26GEEP085 - Changement de lanterne hors service - 14, Place Louis Laffargue	UNANIMITÉ

L'ordre du jour étant épuisé, et les membres du Conseil Municipal n'ayant plus de questions, Madame le Maire lève la séance à 20H45.

*Les présentes délibérations peuvent faire l'objet d'un recours administratif devant Madame le Maire de Lahonce dans le délai de deux mois à compter de leur entrée en vigueur ; l'absence de réponse dans un délai de deux mois valant décision implicite de rejet. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal*

*Administratif de PAU – 50 Cours Lyautey, CS 50543, 64010 PAU Cedex – via la plateforme Télérecours citoyen dans un délai de deux mois à compter de leur entrée en vigueur, ou à compter de la réponse de l’administration si un recours administratif a été préalablement déposé.  
Elles sont portées à la connaissance du public par voie d’affichage ci-présent.*

*Publié sur le site internet de la Commune de Lahonce et affiché sur le panneau d’affichage extérieur de la Mairie le lundi 15 juin 2026.*

Le Maire,  
**Martine PÉRE**

